

SAC-940825

UNIVERSITÉ DE MONCTON

127^e réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 24 août 1994 à 19 h

Le 25 août 1994 à 9 h

Centre universitaire de Moncton

Le 24 août 1994

ÉTAIENT PRÉSENTS

Jean-Bernard Robichaud, président

Corine Auger

Adrien Bérubé

Bernadette Bérubé

Andréa Boudreau-Ouellet

Roger Caissie

Julien Chiasson

Zénon Chiasson

Léandre Desjardins

Lionel Dionne

Normand Doucet

Luc Frenette

Roger Gervais

Normand Gionet

Paul Grell

Rémy Haché

Christophe Jankowski

Rino Lacombe

Paul Lanctôt

Rodrigue Landry

Ronald C. LeBlanc

Albert Lévesque

Victorin Mallet

Bertrand Marion

Pierre Ouellette

Louise Péronnet

Marielle Préfontaine

Edgar Robichaud

Pascal Robichaud
John Sichel
Ba Tran Quang
Michèle Trudeau
Lita Villalon
Francis Weil

INVITÉS

Paul-Émile Benoit
Médard Collette
Carole Denis
Pierre Dion, président d'assemblée
Gilles Long, secrétaire
Viateur Viel

EXCUSÉS: Rhéal Bérubé, Armand Caron, Roland G.LeBel, Louis Malenfant et Priscille Massé

ABSENTS: Natacha Bossé, Normand Carrier, Nassir El-Jabi, Lorraine Julien, Fernand Landry, Nicolas Landry, et Ricky Landry

Le 24 août 1994

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE RECTEUR 4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION 6
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE 6
4. MANDAT DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE 6
5. CORRESPONDANCE 8
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 9
7. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-940526 ET SAC-940628 10
8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-940526 10
 - 8.1 (11) Politique de sélection des cadres 10
 - 8.2 (13.5) Comité de la planification financière (CUM) 13
 - 8.3 (7.1) Comité ad hoc sur l'imputabilité et la transparence (suite page 37) 13
9. AJOURNEMENT 14

Le 25 août 1994

10. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT 15
11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES 15
 - 11.1 Arts 16
 - 11.11 Arts visuels et musique 16
 - 11.12 Philosophie 16
 - 11.2 Sciences 17
 - 11.21 13e scientifique 17

11.22 Cours SM et SC	17
11.23 BSc-BEd	17
11.3 Éducation	18
11.31 BA-BEd (primaire)	18
11.32 Nouveau cours	22
11.4 Éducation physique	22
11.41 BEP-BEd (secondaire)	22
11.5 Génie	25
11.51 BT-BEd (secondaire)	25
11.52 Technologie de la gestion	27
12. CUSLM: FORMATION À L'ENSEIGNEMENT	28
13. NOUVELLE STRUCTURE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION	30
14. NOMINATIONS: COMITÉS DU SÉNAT	32
14.1 Bureau de direction du Sénat	32
14.2 Comité conjoint de la planification	32
14.3 Comité d'appel du Sénat (CUS)	33
14.4 Comité d'attestation d'études	33
14.5 Comité de sélection des grades honorifiques	33
14.6 Comité des programmes	33
15. COMITÉ D'ÉTUDE DE LA FORMATION GÉNÉRALE	35
8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-940526 (SUITE)	37
8.3 (7.1) Comité ad hoc sur l'imputabilité et la transparence	37
16. VALORISATION DU LEADERSHIP ÉTUDIANT	37
17. PROCHAINE RÉUNION	39
18. CLÔTURE	40

ANNEXES 41

ANNEXE A: Rapport du Comité de révision, sélection des cadres 42

ANNEXE B: Rapport du Comité des programmes 43

ANNEXE C: Structure de la Faculté des sciences de l'éducation 133

ANNEXE D: Nominations: comités du Sénat 142

ANNEXE E: Rapport du Comité d'étude de la formation générale 149

ANNEXE F: Vers la valorisation du leadership étudiant: les premiers jallons 159

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE RECTEUR

Monsieur le Recteur appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 3. Il souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Se sont excusés: Rhéal Bérubé, Armand Caron, Roland G. LeBel et Priscille Massé. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres: Roger Caissie, étudiant du 2e cycle au CUM; Zénon Chiasson, doyen de la Faculté des arts; Normand Doucet, directeur de l'École de service social; Paul Grell, professeur du CUM; Rémy Haché, étudiant du CUS; Rino Lacombe, professeur du CUM, Louise Péronnet, professeure du CUM; Carole Denis, présidente du Comité consultatif des femmes du CUM; et Lionel Dionne, professeur du CUS.

"Vous noterez qu'au point 4 de l'ordre du jour il y a le renouvellement du mandat du président d'assemblée. Depuis 1990, on procède avec un président d'assemblée. À chaque année, il est évalué et on renouvelle le mandat.

Sur les conseils du BDS, et sans empiéter dans le travail du Comité ad hoc sur l'imputabilité et la transparence, on aimerait faire quelques recommandations sur l'expérience vécue depuis quelques mois quant au déroulement des réunions du Sénat afin d'assister le président d'assemblée. Le BDS a des recommandations préliminaires à faire. Il serait avantageux de trouver un moyen d'être expéditif dans la façon de traiter les points du Sénat. Le BDS suggère à Monsieur Dion, à la 2e intervention d'un membre, d'être plus restrictif qu'il ne l'a été dans le passé. Le BDS a proposé au Président d'inviter chaque membre à lire le résumé sur la conduite des assemblées délibérantes distribué un peu plus tôt. Il y a une nuance à faire entre une question de privilège et un point d'ordre. Le BDS suggère aussi, dans la mesure du possible, d'identifier les intervenants sur une question, qu'ils soient connus dès le début. Il y a une procédure pour faire appel de la décision d'un président d'assemblée si la décision de celui-ci n'est pas acceptable par l'assemblée. Ce serait une façon d'améliorer le fonctionnement du Sénat et de le rendre plus expéditif."

"Il y a un événement spécial et extraordinaire qui s'est passé récemment. Il s'agit du doctorat honorifique conféré au très honorable Jean Chrétien sans que cette candidature ne soit soumise au Sénat au préalable. Comme Président du Sénat et Recteur, j'ai posé ce geste et je voudrais m'expliquer.

En octobre 1993, une délégation du Nouveau-Brunswick s'était rendue au Sommet de la francophonie de l'Ile Maurice. Il y avait là un personnage en la personne de Boutros Boutros Ghali qui avait des choses à dire sur la francophonie et il a été suggéré de l'inviter au Congrès Mondial Acadien et de lui conférer un doctorat honorifique. Au retour de l'Ile Maurice, nous avons travaillé sur ce dossier. Il s'agissait d'un dossier délicat et parsemé d'embûches. La première chose que nous avons faite a été de procéder informellement par l'entremise de Naguy Helmy, ami de la famille, à savoir si une telle invitation serait recevable. Nous avons reçu réponse que Monsieur Boutros Ghali accepterait. À la suite de cela, au nom de l'Université et du CMA nous avons envoyé une lettre au ministère des Affaires étrangères et au Premier ministre du Canada de même qu'au Bureau du Secrétaire général des Nations Unies. Il y a eu mésentente quelque part et ils n'ont rien fait. Quelques semaines plus tard, nous recevions une lettre nous disant que son emploi du temps ne lui permettait pas d'accepter. On a choisi de ne pas rendre cette lettre publique parce que nous avons un autre son de cloche du côté de Monsieur Helmy. Nous avons alors demandé à Monsieur Chrétien de faire une invitation officielle. Nous avons reçu une lettre de Monsieur Chrétien nous assurant que l'invitation avait été faite par voie diplomatique. C'était en avril 1994. On nous a ensuite affirmé que Monsieur Boutros Ghali venait pour le Congrès Mondial Acadien. On nous a dit qu'il ne venait pas pour très longtemps et on ne voyait pas comment on pourrait lui décerner un doctorat honorifique et que l'Université devait abandonner ce projet. J'ai demandé conseil au BDS. J'ai rencontré le député Fernand Robichaud et je lui ai demandé de rencontrer Monsieur Chrétien et de le consulter à ce sujet. Nous sommes alors à 3 ou 4 jours de

l'ouverture des conférences du CMA. Le Chef du protocole est venu au bureau nous disant que le Secrétaire général des Nations Unies n'accepterait pas de doctorat honorifique. Nous lui avons exprimé notre regret et que si le Secrétaire général des Nations Unies refusait on ne pouvait le lui imposer. Une demi-heure après, nous recevions un appel du Chef du Cabinet de Monsieur Chrétien nous disant que, si les deux recevaient un grade honorifique, la chose devenait possible. Sur le plan protocolaire, ça leur causait des problèmes de n'en donner qu'un. Je trouvais important et dans l'intérêt supérieur de l'Université de donner un doctorat à Monsieur Chrétien également. Le jour où j'ai eu cette conversation avec Monsieur Pelletier, j'ai envoyé une lettre par télécopieur aux sénateurs.es leur expliquant la situation et leur disant que j'étais disponible à mon bureau en soirée pour répondre à leurs questions. Je n'ai reçu aucun appel."

•Tran Quang: J'ai été informé de façon informelle de la possibilité d'offrir un doctorat en science politique à Monsieur Jean Chrétien. Étant sensible au protocole, je suis prêt à appuyer la démarche de l'Université. Je suis favorable à cela.

•Ouellette: Je comprends que vous avez vécu des moments difficiles. Je ne suis pas insensible à ce que vous avez vécu. Je ne voudrais pas que le premier Ministre apprenne qu'il a reçu un doctorat honorifique de cette façon.

•J.-B. Robichaud: La remise du doctorat honorifique à Monsieur Chrétien n'a pas été faite sous fausse représentation. J'ai écrit une lettre à Monsieur Chrétien et le contexte de la lettre était clair. La lettre faisait état que la possibilité de décerner un doctorat honorifique à Monsieur Chrétien était à l'étude et que l'Université considérait cette question. Vu les circonstances de la venue de Monsieur Boutros Boutros Ghali, nous avons décidé d'agir plus vite.

•Ouellette: Peut-être qu'un Recteur ailleurs peut donner un doctorat honorifique, mais ici vous n'avez pas cette autorité. En tant que sénateur, il me semble, sans vous blâmer, difficile de voir que vous avez pris cette décision. Je ne peux voir qu'une question de protocole ait préséance sur le Sénat. Je suis un peu déchiré parce que vous n'avez pas été malhonnête. C'est avec beaucoup de peine que j'ai reçu ces propos.

•J.-B. Robichaud: Dans mon intention légitime, j'étais conscient que c'était une prérogative du Sénat. Il fallait soit donner suite à l'une de nos résolutions ou soit y renoncer. Il était clair qu'on ne pouvait donner qu'un doctorat honorifique vu les circonstances. Je ne veux pas modifier les règles du jeu du Sénat. C'était une situation hors de l'ordinaire.

•Trudeau: Je comprends que l'Université est un organisme social qui vit dans un monde où il y a des intervenants politiques. Je ne crois pas que des gestes sont posés à d'autres niveaux. Notre responsabilité est de vous appuyer.

•Lanctôt: Ce sont des événements assez spéciaux. Il aurait été difficile de tout exposer. Comme premier officier, vous devriez avoir la prérogative de prendre cette décision.

•LeBlanc: La Faculté a déjà exprimé des réserves au fait d'octroyer un doctorat en sciences sociales sans que la Faculté ne soit impliquée. J'ai accepté qu'il s'agissait d'un cas hors de l'ordinaire. Un petit comité du Sénat peut imposer des candidatures sans que la Faculté ne soit d'accord. L'histoire peut aller des deux côtés.

•Desjardins: Le Sénat, pourrait pour clôturer le débat, se prononcer en se ralliant à la décision du Recteur.

R: 01-SAC-940825

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Michèle Trudeau

"Que le Sénat entérine la décision du Recteur d'octroyer, dans des circonstances exceptionnelles, un doctorat honorifique au très honorable Jean Chrétien, premier ministre du Canada."

•Grell: Il est très important d'insister sur l'aspect exceptionnel. C'est la seule route acceptable et cela ne devrait pas se reproduire annuellement.

•Jankowski: En tant que membre du petit comité du Sénat, on impose rarement. La décision était la seule possible. Il ne faut pas que ça devienne une tradition à l'Université de Moncton. Je crois que les étudiants et les professeurs n'ont pas bénéficié de l'octroi du doctorat honorifique à Jean Chrétien. Ils n'ont pu lui parler. S'il devait revenir, il faudrait qu'il puisse rencontrer le corps professoral et les étudiants.

Vote sur R01 Pour 33 Contre 1 ADOPTÉ.

Pierre Ouellette demande d'inscrire qu'il a voté contre la proposition.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Monsieur le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est dans l'ordre, selon le Secrétaire.

4. MANDAT DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

R: 02-SAC-940825

Il est proposé par Pascal Robichaud et appuyé par Lita Villalon

*"Que le mandat de **Pierre Dion**, comme président d'assemblée, soit reconduit pour une autre année."*

•Tran Quang: Est-ce que le président d'assemblée joue le rôle de vice-président du Sénat par exemple en comité plénier? Est-ce que le président d'assemblée a le droit de vote?

•J.-B. Robichaud: Cette décision d'avoir un président d'assemblée a été prise par le Sénat avant que j'arrive. J'aime cette façon de procéder. C'est une formule très adéquate. On a eu la main heureuse d'avoir Pierre Dion. Le Président du Sénat n'a pas abandonné son droit de vote et son droit de trancher les débats en cas d'égalité des voix. En quatre ans, la situation ne s'est jamais présentée.

•Long: Le rôle du président du Sénat est prévu dans la Charte. Le président d'assemblée, c'est pour permettre au président du Sénat de participer davantage aux délibérations. Le président d'assemblée n'est pas membre du Sénat et n'a pas droit de vote.

•Sichel: Concernant la question de déclarer les personnes qui vont parler sur une question; ce n'est pas dans le Code Morin.

•J.-B. Robichaud: Il s'agit d'un souhait du Bureau de direction du Sénat. On veut identifier les intervenants au début d'une question. Cela se fait déjà. Lorsqu'une personne veut intervenir une deuxième fois, le président fait un appel à l'assemblée. On veut éviter que nos délibérations se prolongent et qu'on perde le sens de l'orientation.

•Desjardins: J'étais au BDS; on trouvait que souvent les intervenants s'identifient à la suite d'une intervention. Trop souvent, on tombe dans des difficultés qui nous éloignent du sujet.

•P. Robichaud: Qui devrait être président d'assemblée? Depuis qu'il est là, il y a une différence marquée. S'il y eu des lacunes, ce n'est pas à cause du président d'assemblée. La question du pouvoir est assez claire.

•Villalon: Je demande le vote et qu'ensuite on invite Monsieur Dion pour discuter de la procédure.

Vote sur R02 unanime ADOPTÉ.

Monsieur Pierre Dion entre dans la salle.

Applaudissements.

•Dion: Au BDS, il a été question qu'on accorderait un seul droit de parole. On voudrait aussi ajouter le droit de parole par préinscription. On m'a aussi renseigné sur une proposition de dépôt. J'aimerais vous entendre, avoir vos réactions sur ces sujets.

•Villalon: En tant que sénatrice, j'observe que lorsqu'on quitte la salle bon nombre s'en vont frustrés. Souvent les sénateurs n'arrivent pas assez préparés et interviennent sans connaître le dossier. Il faut arriver prêts afin d'augmenter l'efficacité. Il ne s'agit pas de rendre la question plus rigide.

•Sichel: On ne devrait pas être plus strict que le Code Morin. On a le droit de réagir si on n'est pas d'accord avec une intervention. La question de dépôt est prévue dans le Code Morin. Si on n'est pas prêt à voter sur une question, souvent il y a des raisons.

•Ouellette: J'avais pris l'initiative d'écrire au Président du Sénat. J'avais fait deux suggestions. J'exprimais le désir de voir le président seul en avant et le secrétaire sur le côté gauche. J'exprimais aussi le désir de rétrécir la table et que ceux qui ne votent pas soient sur le côté. On devrait avoir un agenda plus léger. Peut-être aussi étudier la possibilité de réunions plus fréquentes, mais moins longues.

•J. Chiasson: J'envisage plutôt que le Président fasse usage de prérogatives lorsque quelqu'un est hors du débat. Concernant la procédure de la fréquence de dépôt, nous avons mentionné une partie du problème, soit qu'on n'a pas lu le dossier. Il y a aussi eu plusieurs dépôts parce que les dossiers étaient mal préparés. On devrait avoir des dossiers plus adéquats. On fait trop de cuisine ici.

•LeBlanc: Je m'objecte au fait de m'inscrire au début d'une question. Si ce n'est pas possible, aussi bien m'en aller. On devrait laisser la prérogative au président d'assemblée.

•Jankowski: Je respecte mes collègues. Si un sénateur ne se prépare pas suffisamment, l'intervention ne respecte pas la forme. Il faudra respecter le droit de parole de tous au Sénat.

•Tran Quang: Je considère les suggestions du Bureau de direction du Sénat comme une suggestion et non comme une règle. Si on voulait faire des changements, on pourrait les mettre par écrit.

•Président: Vous avez tous reçu un dépliant concernant les règles du Sénat. Concernant l'item B, proposition; à moins d'un consentement unanime, un membre n'a pas le droit de parler une 2e fois sur la question.

•Weil: Qui est le vice-président du Sénat?

•Long: Le Code Morin prévoit un vice-président. Nous, on n'en a pas. Quand il n'y a pas de vice-président, c'est le président qui préside le comité plénier. Les suggestions que fait le BDS n'ont rien à voir avec le droit sacré de parole de toute assemblée délibérante. On veut éviter les abus. On ne veut pas baillonner les membres. Essayons d'être raisonnables.

•Gionet: Je pense aussi que nous sommes des membres d'une assemblée délibérante et on doit aider le président pour que cette assemblée soit plus efficace. On a un ordre du jour très long. Il y a plusieurs points qui sont là depuis une année. Je souhaite qu'on puisse épuiser l'ordre du jour.

•Haché: Les documents devraient être envoyés un certain nombre de jours avant la réunion. Je n'ai pas reçu l'ordre du jour.

•Long: Tous les documents sont envoyés dans un seul paquet au CUS et au CUSLM. Les documents sont envoyés 10 jours avant et pour ceux de l'extérieur, par Purolator. L'ordre du jour est envoyé 15 jours avant.

•Haché: L'AÉCUS n'est pas le CUS. Je demande que les documents soient envoyés à l'AÉCUS.

•Long: Ce sera fait.

•Président: Je n'ai pas reçu de consentement unanime pour que les suggestions du BDS soient suivies. Je vais y aller et on verra.

PAUSE 8 h 28

REPRISE 8 h 37

5. CORRESPONDANCE

5.1 Lettre de Paul Grell adressée au Président du Sénat (1994 08 22), relativement à la politique de sélection des cadres.

Monsieur le Secrétaire suggère que cette lettre soit lue à la rubrique 8.1 alors qu'il sera question de la politique de sélection des cadres.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Léandre Desjardins voudrait souligner le rôle important que le Recteur a joué au sein des conférences du Congrès Mondial Acadien. "Il a mis beaucoup de temps là-dedans. Au nom de tous, le BDS aimerait que le Sénat félicite le Recteur pour le rôle qu'il a joué."

Applaudissements.

Albert Lévesque souligne que notre Chancelier devrait y être associée.

Applaudissements.

• A. Bérubé: J'aimerais ajouter un item à l'ordre du jour dans les *Affaires découlant du procès-verbal*, i.e. 8.3 (7.1) Comité ad hoc sur l'imputabilité et la transparence.

•Grell: Je voudrais m'assurer que le point concernant la correspondance soit bien traité et qu'il soit traité à la rubrique 8.4, c'est-à-dire une consultation demandée par le Comité consultatif de sélection du recteur.

•Long: Cela pourrait être traité avec la rubrique 8.1.

•Grell: D'accord.

•Président: J'aimerais décider des tranches à couvrir au cours de la réunion. Au BDS, on a fait l'hypothèse qu'on pourrait peut-être compléter le point 10 ce soir. Demain en avant-midi, se rendre au point 16 et qu'en après-midi se donner jusqu'à 15 heures pour compléter jusqu'au point 19; et à partir de 15 heures, traiter les rapports annuels pour terminer à 17 heures. Que pensez-vous de cette façon de procéder?

•A. Bérubé: Je suis favorable, mais comment y arriver? Il faudrait consacrer environ une demi-heure par rubrique et se poser la question après pour savoir si on doit continuer.

•Président: C'est une suggestion.

•Lanctôt: On voit souvent cela ailleurs où on indique le temps prévu par rubrique à même l'ordre du jour. Pour chaque thème, on évalue le temps qu'on pense prendre. Il faudrait le considérer pour plus tard.

•Président: On prend note de cela.

•Tran Quang: D'après le Code Morin, c'est au président d'assemblée d'assurer que le débat soit bien mené.

•Weil: Il est presque 9 heures et on risque d'être là jusqu'à 1 heure. Peut-on se donner un temps limite pour terminer ce soir.

•Président: Il est déjà fixé à l'ordre du jour, soit 10 heures.

•Gionet: Est-ce que vous acceptez des propositions à ce sujet ou seulement des suggestions?

•J.-B. Robichaud: Des suggestions. On pourrait aller jusqu'à 10 heures et commencer avec le Rapport du Comité des programmes en premier lieu demain matin.

•Président: La rubrique 9 sera donc le premier point traité demain matin. Est-ce que cela vous agréé?

L'assemblée est d'accord.

R: 03-SAC-940825

Il est proposé par Adrien Bérubé et appuyé par Rémy Haché

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote sur R03 unanime ADOPTÉ.

7. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-940526 ET SAC-940628

R: 04-SAC-940825

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Bertrand Marion

"Que les procès-verbaux SAC-940526 et SAC-940628 soient adoptés."

Vote sur R04 unanime ADOPTÉ.

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-940526

8.1 (11) Politique de sélection des cadres

(Voir l'annexe A, page 42)

Gilles Long donne le suivi des recommandations faites par le Sénat. Le Comité de révision s'est réuni le 19 juillet.

- Grell: Le chiffre qui apparaît au bas de la page, est-ce la date de la réunion?
- Long: Le Comité s'est réuni le 19 juillet. Le chiffre signifie la date du rapport. Il a été préparé aujourd'hui. Les recommandations du Sénat ont été soumises telles quelles.

Le Secrétaire général donne lecture de la lettre de Paul Grell adressée au Président du Sénat. Elle n'a pas été portée à l'ordre du jour parce que la lettre est arrivée le 22 août après la réunion du Bureau de direction du Sénat, lequel prépare le projet d'ordre du jour.

- J.-B. Robichaud: Je souhaite que tous les points soient traités ensemble et j'aimerais me retirer pour ce qui a trait à la consultation demandée par le Comité consultatif de sélection du recteur. Pour ce qui est du troisième point de la lettre de Monsieur Grell, les membres du Comité de révision ont consulté le Sénat et ils ont entretenu ses recommandations. Ils n'ont pas l'intention de revenir au Sénat.
- Tran Quang: Concernant le point 3, il y a la possibilité de cumul de postes dans cette institution. S'il y a cumul de postes, est-ce que les critères vont au poste A ou B? Le Sénat pourrait recommander au Comité de réfléchir sur cette question.
- Grell: Si le Comité de révision nous informe de ses travaux, c'est pour avoir une réaction de notre part.
- Long: Le Sénat a fait des recommandations et il m'apparaît normal de vous dire ce qu'il en advient.
- Grell: J'avais toujours entendu dire que ce Comité était un comité de travail et que c'était le Conseil des gouverneurs qui prenait la décision finale. Ce sont des points qui devraient être discutés.

Monsieur Grell voulant intervenir au sujet de la note de service du 3 août concernant la consultation demandée par le Comité consultatif de sélection, le Recteur demande de se retirer.

Le Recteur se retire.

•Grell: J'aurais aimé que le Recteur reste pour une partie. Nous avons reçu, le 3 août dernier, un document de consultation du Président du Comité consultatif de sélection du recteur. Nous avons jusqu'au 25 octobre pour y répondre. On nous demande de nous prononcer. Je demande de mettre cette question à l'ordre du jour. Il est important que le Recteur soit là.

•P. Robichaud: Étant membre de ce Comité, la façon d'interpréter cette politique est que pour la procédure courte, on demande une consultation écrite. Par contre, pour la procédure longue, la consultation se fait oralement en personne en assemblée. C'est dans cet esprit que la politique a été adoptée. Le Comité permet une période un peu plus longue pour la consultation. Si on avait suivi les délais prévus dans la politique, il aurait fallu répondre avant la fin du mois de septembre.

•Sichel: Chaque sénateur et sénatrice est invité à répondre, donc est-ce que ça signifie que chaque professeur et ancien seront consultés?

•P. Robichaud: C'est à l'organisme de faire la consultation et de donner un rapport écrit.

•Ricky Landry: Est-ce une véritable consultation du Sénat? Si le Sénat est consulté, il devrait y avoir une proposition faite par celui-ci.

•Jankowski: Sur le plan légal, je veux savoir, sur l'interprétation de la note de service, si vendredi, je peux consulter mon conseil de faculté? Est-ce que ce sera rejeté?

•P. Robichaud: Ce point n'a pas été discuté à la réunion.

•Weil: J'ai eu beaucoup d'hésitations à propos de cette lettre. Il y a quelque chose qui manque. Une vraie consultation demanderait quelque chose de plus. Il faudrait que le Sénat rencontre le candidat, qu'il y ait un dialogue. Il faudrait faire une proposition qu'une telle réunion ait lieu.

•Président: On est sur la question à savoir c'est quoi une consultation.

•P. Robichaud: Il faut comprendre qu'il est entendu que l'entrevue avec le Recteur se fait avec le Comité consultatif de sélection du recteur.

•Président: Nous frisons le point d'ordre.

•Tran Quang: On n'a pas de données objectives pour faire une recommandation. Nous n'avons pas le dossier de la candidature. Une consultation suppose qu'il y ait des données.

•Ouellette: Siégeant également au Comité consultatif, le Sénat doit arriver à une décision quant à la façon de faire cette consultation. C'est la même chose pour les syndicats. Il faudrait en arriver avec un oui collectif. Le Sénat devrait se trouver un mécanisme pour le faire.

•Gionet: Est-ce que la procédure est changée? Le Sénat pourrait demander au Comité le type de consultation qu'il aimerait avoir.

•P. Robichaud: Si on le fait, on ne pourra respecter l'échéancier du Comité. On a déjà étiré l'échéancier.

•Villalon: La première étape est de savoir si on reconduit la personne cadre dans une procédure courte.

•Long: Tout ce qui est dit dans la politique, c'est que la consultation se fait par écrit. Quant à la rencontre avec le candidat, c'est dans la procédure longue. Si comme groupe, vous voulez répondre différemment, c'est à vous de le décider. Ce que le Comité vise, c'est une recommandation pour la réunion du Conseil de décembre. Pour la consultation, nous avons jusqu'au 25 octobre. Rien n'empêche une réunion spéciale ou bien attendre à la réunion du Sénat de novembre. Quand à la façon de le faire, le Comité de révision n'est pas entré là-dedans. Si les organismes veulent se réunir, ils peuvent le faire. La réponse se donne par écrit.

•Weil: Point d'ordre, il serait plus sage de discuter sur la base d'une proposition.

•Président: Donc vous annoncez que vous ferez une proposition.

•Grell: Si j'ai soulevé le point c'est pour aboutir à une proposition. Ce n'est pas beaucoup demandé au Recteur que de prendre la parole et de nous donner les points sur lesquels il veut aller dans son prochain mandat. Il me semble que durant ce Sénat nous pourrions, sans problème, répondre à la demande qui est une consultation écrite. Nous avons un procès-verbal. On pourrait demander au Recteur, comme président du Sénat de nous entretenir pendant un laps de temps des raisons sur lesquelles il veut fonder son 2e mandat. Que nous ayons la possibilité de mettre à l'ordre du jour cette consultation du Sénat concernant le renouvellement du mandat du Recteur.

•Président: L'ordre du jour a déjà été adopté.

•P. Robichaud: Pour un changement de l'ordre du jour, il faut le vote des 2/3 des membres.

•Long: Je ne crois pas qu'il serait raisonnable de demander au Recteur de donner ses projets d'avenir demain. On n'amène pas des sujets par surprise. Il aimerait certainement se préparer avant.

•Président: Une question peut être ajoutée à l'ordre du jour. Est-ce qu'on introduit cette nouvelle question à l'ordre du jour?

P: 05-SAC-940825

Il est proposé par Paul Grell et appuyé par Pierre Ouellette

"Que l'on introduise à l'ordre du jour la consultation du Sénat concernant le renouvellement du mandat du Recteur."

Vote sur P05 Pour 5 Contre 29 REJETÉ.

R: 06-SAC-940825

Il est proposé par Paul Grell et appuyé par Normand Doucet

"Le Sénat académique demande au Recteur de bien vouloir lui exposer, lors d'une réunion spéciale (avant le 15 octobre), les principaux points sur lesquels il compte fonder son 2e mandat."

•Desjardins: Il est évident que les sénateurs veulent la dynamique d'une consultation. Ce serait dans l'ordre de le faire en novembre. Si nécessaire, on demandera une réunion spéciale.

•Haché: Ce serait seulement avec le Sénat?

•Président: Oui.

•A. Bérubé: Je demande au proposeur d'inclure à la proposition que la réunion soit par le système de vidéoconférence.

•Président: Ça pourrait être cela.

Vote sur R06 unanime ADOPTÉ.

8.2 (13.5) Comité de la planification financière (CUM)

Monsieur le Recteur informe les membres que ledit Comité est présidé par Léonard J. LeBlanc. Le Comité a été formé selon la résolution du Sénat, soit 4 membres du corps professoral: Marie-Thérèse Séguin, Colette Martin, Paul Curtis et Normand Roy; 2 membres choisis parmi les doyens-directeurs-directrices: Fernand Landry et Rodrigue Landry; 2 employés du secteur non académique: Donald Cormier et Rhéal Belliveau; 1 étudiante: Pascale Paulin. Le Comité s'est réuni et a commencé son travail. Le Président du Comité rencontrait en juillet le professeur Sinclair de Dalhousie. Nous n'avons pas eu le résultat de cette rencontre. Le Comité est constitué et il s'est donné un plan de travail.

•Grell: Quel est le mandat?

•Recteur: Cela a été discuté au dernier Sénat. Le mandat est à la page 86. À sa première réunion, le Président a pris les éléments du mandat. Je ne peux faire de commentaires. Il pourrait arriver avec des ajustements au mandat initial.

8.3 (7.1) Comité ad hoc sur l'imputabilité et la transparence

Adrien Bérubé explique. À la réunion de mars, nous avons voté une résolution afin de former un Comité dont la tâche sera de proposer des réformes dans les responsabilités du Sénat académique en vue d'améliorer l'imputabilité et la transparence de l'Université, en particulier dans le secteur académique. Ce Comité est formé de cinq personnes: un étudiant.e, deux professeurs.es, un doyen.ne-directeur-directrice et le Recteur (ou son délégué) comme président. Les membres, nommés à la réunion de mai sont: Nassir El-Jabi, Andréa Boudreau-Ouellet, Anne-Marie Arseneault et Pascal Robichaud en plus de moi-même à titre de président délégué par le Recteur. Le Comité s'est réuni à deux reprises. Il ne comprend pas très bien l'étendue de son mandat. Nous avons reçu la lettre de Pierre Ouellette. Nous avons étudié la façon de faire du Sénat. Nous avons rencontré le Recteur qui a expliqué sa vision du mandat du Comité et a fait des suggestions de questions à examiner; par exemples des questions qui portent sur des domaines qui pourraient améliorer l'incidence financière du Sénat tels le nombre de crédits par programme, comment gérer la banque de cours... Le Recteur a remis un mandat extrêmement large. Il y a des choses qui pourraient être exécutées par le Comité des programmes. Nous croyons que le mandat n'est pas suffisamment clair et on voudrait que le Sénat le précise. J'aimerais qu'on y revienne demain.

9. AJOURNEMENT

La séance est levée à 21 h 59.

Le 25 août 1994

ÉTAIENT PRÉSENTS

Jean-Bernard Robichaud, président

Corine Auger

Adrien Bérubé

Bernadette Bérubé

Andréa Boudreau-Ouellet

Roger Caissie

Julien Chiasson

Zénon Chiasson

Léandre Desjardins

Lionel Dionne

Normand Doucet

Nassir El-Jabi

Luc Frenette
Roger Gervais
Normand Gionet
Paul Grell
Rémy Haché
Christophe Jankowski
Rino Lacombe
Paul Lanctôt
Fernand Landry
Nicolas Landry
Ricky Landry
Rodrigue Landry
Ronald C. LeBlanc
Albert Lévesque
Victorin Mallet
Bertrand Marion
Pierre Ouellette
Louise Péronnet
Marielle Préfontaine
Edgar Robichaud
Pascal Robichaud
John Sichel
Ba Tran Quang
Michèle Trudeau
Lita Villalon
Francis Weil

INVITÉS

Paul-Émile Benoit
Médard Collette
Carole Denis
Pierre Dion, président d'assemblée
Gilles Long, secrétaire
Viateur Viel

EXCUSÉS: Rhéal Bérubé, Armand Caron, Roland G.LeBel, Louis Malenfant et Priscille Massé

ABSENTS: Natacha Bossé, Normand Carrier et Lorraine Julien

10. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 1.

11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

(Voir l'annexe B, page 43)

Léandre Desjardins explique. Une feuille de corrections a été distribuée ce matin.

11.1 *Arts*

11.11 *Arts visuels et musique*

R: 07-SAC-940825

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Zénon Chiasson

"Que les inscriptions en communication graphique et au BMus (histoire et techniques d'écriture musicale) soient suspendues."

Vote sur R07 unanime ADOPTÉ.

11.12 *Philosophie*

R: 08-SAC-940825

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Zénon Chiasson

"Que les modifications aux programmes de philosophie, sous réserve des explications sollicitées relativement aux objectifs de formation générale, soient adoptées."

- J. Chiasson: À la page 20, il est dit que l'étudiant doit participer durant 2 ans au séminaire du Département. Que ce séminaire est crédité sous des sigles et titres de cours appropriés. Quels sont ces sigles et titres?
- Jankowski: Est-ce qu'après chaque question, il y aura une réponse ou si on répondra après toutes les questions?
- Président: J'y vais à l'oreille. Ce n'est pas systématique.
- Desjardins: Il semble que l'intention du Département soit la suivante: les étudiants.es en philosophie n'étant pas nombreux dans le programme, mais nombreux dans les cours, l'idée est de les regrouper avec l'équipe de professeurs afin de recevoir des crédits à partir d'un certain nombre de cours de la liste selon les lectures et séminaires choisis.
- J. Chiasson: À la page 20, que veut-on dire par *Avoir atteint le niveau de succès au cours EN 1022 (avec la note C) avant de prendre les cours de sigle PI 35nm et 46nm?* S'est-on entendu avec le Département d'anglais ou si on prend pour acquis que c'est fait?
- Desjardins: Il s'agit du perfectionnement de la langue seconde.

- Tran Quang: On parle de discipline connexe des programmes spécialisés par des cours HI et SR. C'est une grosse surprise de ne pas voir de cours de sciences sociales. Cette liste devrait être élargie.
- Sichel: À la page 29, concernant la liste de nouveaux cours, quel est le nombre net de nouveaux cours?
- Viel: Je n'ai pas de chiffre net, mais au CPR on s'assure que le nombre de crédits dans la banque de cours est respecté.
- Desjardins: Je n'ai pas d'objections à élargir la liste des cours connexes. Je connais les arguments qui ont prévalu lors de l'évaluation du programme. On vise, dans les cours connexes, des disciplines qui aident à comprendre les racines de la philosophie. On pourra transmettre cela au Département.
- Z. Chiasson: À la page 10, il y a 3 crédits de cours d'introduction en sciences humaines.

Vote sur R08 unanime ADOPTÉ.

11.2 *Sciences*

11.21 *13e scientifique*

Léandre Desjardins précise que la Faculté a l'intention d'utiliser le concept d'étudiant libre au lieu de 13e année.

R: 09-SAC-940825

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Victorin Mallet

"Que le programme de 13e scientifique soit aboli; ce qui n'implique pas une abolition de cours."

- Mallet: Il s'agissait d'un programme redondant. Ça nous permet de ne pas offrir certains cours.
- Viel: C'est un bon geste. C'est mieux de voir des inscriptions comme étudiants libres; la 13e scientifique avait une connotation négative.

Vote sur R09 Pour 37 Contre 1 ADOPTÉ.

11.22 *Cours SM et SC*

Léandre Desjardins explique.

R: 10-SAC-940825

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Marielle Préfontaine

"Ne s'offrant pas depuis au moins 5 ans, que les cours SM et SC soient abolis et ne paraissent plus dans le Répertoire. Par voie de conséquence, que les 2 certificats de formation complémentaire en mathématique et en sciences disparaissent."

Vote sur R10 unanime ADOPTÉ.

10.23 **BSc-BEd**

Léandre Desjardins explique. Il y a eu des échanges avec le ministère de l'Éducation concernant la concentration informatique afin de définir la combinaison majeure-mineure. Cette liste a été faite avec le Ministère. Le Ministère n'a pas encore sanctionné l'informatique comme une concentration majeure.

R: 11-SAC-940825

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Victorin Mallet

"Attendu que le Sénat prend pour acquis que les autorisations au niveau des départements et de la Faculté des sciences ont été obtenues, le Sénat approuve les programmes de BSc-BEd (secondaire), tels que corrigés, sous réserve de vérifications pertinentes à être faites par le Registrare (notamment le respect des préalables)."

- Tran Quang: C'est quoi une concentration en sciences? Avons-nous pensé au droit des diplômés de faire un perfectionnement au 2e cycle? Il faut une ou deux années de rattrapage pour accéder à une maîtrise à l'Université.
- Mallet: On n'a pas précisé la définition d'une concentration. C'est plus qu'une mineure et moins qu'une majeure. Pour la maîtrise, il faudrait que l'étudiant ait l'équivalent d'une spécialisation. Il pourrait avoir à faire une année supplémentaire ici.
- Lacombe: À la page 63, si ce programme n'est pas accepté par l'assemblée départementale, est-ce qu'on impose quelque chose au Département?
- Desjardins: Le Comité des programmes en a fait la proposition parce que pour les étudiants inscrits dans ces concentrations, nous voulions avoir quelque chose de stable à présenter aux étudiants dès septembre.
- Rodrigue Landry: Concernant l'informatique, peut-on admettre des étudiants maintenant, alors qu'il ne figure pas dans la liste du Ministère?
- Mallet: L'information que l'on possède est que le Ministère le voit d'un très bon oeil. Nos confrères anglophones ont proposé la même chose et ils ont reçu l'approbation du Ministère.

•Rodrigue Landry: À la page 36, c'est un peu tard en 3e année pour donner le cours sur l'ordinateur. Je me demande si on pourrait faire des ajustements et le mettre soit en 1re soit en 2e année? À la page 45, 5e année de la concentration physique, l'étudiant n'aurait que 11 crédits à faire?

•Mallet: Je ne me préoccupe pas de cela maintenant. On aura à s'ajuster en cours de route.

Vote sur R11 Pour 37 Contre 1 ADOPTÉ.

Paul Grell demande d'inscrire qu'il a voté contre la proposition.

11.3 *Éducation*

11.31 *BA-BEd (primaire)*

Léandre Desjardins explique.

R: 12-SAC-940825

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Rino Lacombe

"1. Le programme BA-BEd (primaire) devra respecter les paramètres suivants:

a) Cours ED 64 crédits

b) Cours de didactique 27 crédits

c) Cours de formation générale 18 crédits

- FR 9 crédits

- SO 3 crédits

- EN 6 crédits

d) Concentration 1 (langues

et humanités) 30 crédits

e) Concentration 2

(mathématique-sciences) 30 crédits

f) Option 3 crédits

172 crédits

2. *Comme pour les autres programmes d'éducation proposés, enlever la condition particulière d'admission ou de maintien;*

3. *Que la 1e année soit adoptée telle que modifiée."*

•Z. Chiasson: Pourquoi BA-BEd? À noter que le cours HI 2411 ne se donne pas à chaque année. Devrait-on le donner à chaque année?

•Desjardins: La proposition est le résultat de discussions avec les facultés des Arts et des Sciences. Le CPR a regardé cela et a penché pour le BA à cause de l'ensemble de la formation.

•Préfontaine: Est-ce que les cours DP sont des cours d'éducation?

•Desjardins: La Faculté des sciences de l'éducation fait appel à des professeurs de mathématique pour enseigner des cours de didactique en mathématique. Les seules personnes capables d'enseigner les didactiques sont celles qui ont une formation dans la didactique qu'ils enseignent. Les membres du Comité des programmes penchent un peu plus vers l'éducation. C'est sur la marge.

•Rodrigue Landry: La définition de didactique est la transformation d'une connaissance de contenu en une connaissance pédagogique. C'est du contenu et de la pédagogie. On ne peut faire l'un sans l'autre. C'est le cours qui permet de connaître la matière.

•Préfontaine: Il y a 64 crédits de cours en éducation. Y a-t-il des cours de psychologie? Selon les évaluateurs, il serait tellement plus efficace si on mettait l'accent sur la psychologie de l'apprentissage.

•Rodrigue Landry: Nous avons plusieurs psychologues à la Faculté. Tous nos enseignants ont une formation en psychologie. Si vous regardez le contenu des cours, il y a une composante en psychologie.

•Gionet: Est-ce que ça inclut le programme d'éducation physique? A-t-on eu une réaction du ministère de l'Éducation? Les personnes concernées n'ont pas eu le temps d'en discuter.

•Desjardins: Je ne sais pas si l'Éducation physique avait cette condition. Le document des paramètres a été déposé au Sénat. La seule nuance que le Ministère fait est que la formation sera plus vaste. Puisqu'il s'agit d'une concentration de 30 crédits, ça fait une formation étendue. Elle répond bien aux paramètres.

•Rodrigue Landry: À la page 70, f) Option, c'est en quoi?

•Desjardins: C'est très libre. L'option s'accroche aux concentrations.

- Rodrigue Landry: De quelle façon prévoit-on que le préscolaire va faire son programme?

- Desjardins: S'il y a une distinction à respecter, on devrait définir les cours pour chaque distinction. On devra orienter l'étudiant soit vers le primaire soit vers le préscolaire.

- Rodrigue Landry: C'est comme ça que le programme avait été fait au début. Ça leur donnait deux champs d'action. Ici, on n'a pas de place pour ajouter le préscolaire. Tous les étudiants ne peuvent se diriger vers le primaire. Ça nous cause un problème pour les didactiques. Le Comité des programmes n'a pas été conscient qu'il s'agissait d'une formation double? On admet des étudiants en septembre.

- Desjardins: Sur la question de double formation, il y aura peut-être une place pour le faire en surplus. Peut-être que les surplus devront être en dehors du diplôme.

- Rodrigue Landry: J'avais proposé à la Faculté des sciences de repenser le cours de mathématique et le Département a répondu qu'il était ouvert à cela. Actuellement il y a 3 cours conçus pour l'éducation. Est-ce qu'on donne les anciens cours ou les nouveaux cours ici?

- Desjardins: Je ne peux connaître quels cours on va donner dans deux semaines. Je suppose que les professeurs amèneront des changements dans la préparation.

- Rodrigue Landry: Dans la formation générale, on parle de 3 crédits SO. On avait parlé de créer le cours *Société et éducation*. Pour le cours SO 3560, il y a un préalable. Nous avons soit un problème de préalable ou nous devons avoir un nouveau cours. La solution qu'on avait proposée était le cours *Société et éducation* et on l'a enlevé.

- Desjardins: Le CPR espérait avoir la contribution des sociologues. Je pense qu'il y a eu une évolution pendant l'été pour aller chercher une réponse plus pratique. La discussion n'est pas terminée.

- Tran Quang: Je confirme les propos du Vice-recteur. Le Conseil de la Faculté n'a pas été plus loin que la lettre envoyée au Sénat. Il faudra avoir les ressources additionnelles.

- Rodrigue Landry: On invoque toujours la raison des ressources. Comment ça peut coûter plus cher de donner un cours au lieu de deux? C'est un grand nombre d'étudiants qui auraient à suivre ce cours. Si on vote la 1re année du programme, que fait-on des étudiants qui ont commencé dans la concentration et qu'on a admis en éducation et qui vont aller en 2e année?

- Desjardins: Si l'étudiant est en 2e année, pourquoi ne pas continuer avec l'ancienne formule?

•Rodrigue Landry: Il y a des cours qu'on ne donne plus. Les étudiants iront chercher quel genre de diplôme? Je veux que ce soit clair pour l'identité professionnelle. Je veux m'assurer que ce sera en éducation.

•Desjardins: On a 5 ans pour régler cette question.

•J.-B. Robichaud: Concernant la formation préscolaire et primaire, avez-vous une proposition de solution? Une forme de certificat qui s'ajouterait au baccalauréat? Il faut composer avec un certain nombre de contraintes. Il faut trouver une solution pour permettre aux étudiants de faire des choix éclairés. Nous avons une clientèle qui s'inscrit en septembre.

• Rodrigue Landry: Nous en avons discuté hier au Conseil. On pourrait enlever certains cours de didactique, au moins 3. On aurait 2 autres cours à placer. On pourrait en mettre un comme cours à option. On pourrait donner à la fois le primaire et le secondaire. Avec un peu de flexibilité, on pourrait le faire.

•A. Bérubé: Je ne verrais pas de problèmes à avoir cela dans un 2e baccalauréat. Sa solution est bonne.

•Desjardins: C'est le genre de solution que le CPR cherchait.

•J. Chiasson: Je ne vois pas l'utilité de mettre BA. C'est plutôt un baccalauréat en éducation avec une formation très large. Qu'y avait-il de mal avec le baccalauréat de 4 ans?

•Président: Vous êtes hors de question.

•J. Chiasson: Pourquoi le Gouvernement nous impose ce programme alors qu'on avait un bon programme? On perd beaucoup de temps. La source d'inefficacité au Sénat vient de l'extérieur. Avons-nous vraiment besoin de le faire? Était-ce nécessaire? C'était la chose politique à faire.

•Desjardins: Je demande que le Sénat ne s'engage pas dans cette voie-là. Nous en avons discuté au mois d'août 1993.

•Rodrigue Landry: Je partage l'opinion de Julien Chiasson. Il est vrai que c'est une question politique. Il reste qu'en fin de compte, le produit ici risque d'être supérieur à ce qu'on avait. Le Ministère veut une formation pluridisciplinaire pour l'enseignement au primaire. Je déplore qu'on soit obligé d'octroyer deux baccalauréats. Par contre, ça nous a permis de repenser toute notre formation. Il est vrai que c'est ridicule de forcer deux baccalauréats.

•J.-B. Robichaud: On fait beaucoup de millage sur l'opération politique. Il y avait des questions de fonds, des questions de choix de société; le Gouvernement a encore des droits. Le Premier ministre nous a rappelé que la formation des maîtres n'appartenait pas

à l'Université. Il y a une orientation fondamentale par rapport au type de formateur qu'on veut au secondaire. Il faut accepter de discuter avec les gens qui ont aussi une responsabilité. Ce n'est pas la première fois qu'on fait ce genre de choses. On le fait présentement pour les sciences infirmières. C'est aussi un projet de société. Je suis d'accord qu'il faut préserver l'autonomie des universités, mais il faut discuter aussi avec le Gouvernement.

•Lacombe: En réponse à Julien Chiasson, non le programme de 4 ans n'était pas plus efficace. On était en train de le réviser.

•Desjardins: Le concept global de concentration ne faisait pas de problèmes au CPR. Qu'une concentration porte sur une variété de disciplines ou sur une seule, elle peut être une concentration dans les deux cas.

•Gionet: Je suis content des propos de Julien Chiasson. Va-t-il y avoir des modifications aux paramètres? On doit se réjouir du travail accompli dans les programmes d'éducation. Je suis content d'apprendre qu'on a un programme très bien vu au Canada. Ce genre de projet a ouvert une ligne de communication entre les facultés.

•N. Landry: Est-ce que le nouveau programme aurait pu ressembler à ce qu'on a?

•Rodrigue Landry: Il est vrai que lorsque le Ministère a proposé un programme avec deux baccalauréats, ça faisait 2 ans qu'on travaillait. La venue de la 5e année était bienvenue. On reçoit des demandes de partout pour nos programmes. Le programme qu'on aura est que les étudiants n'auront plus de cours à option. J'étais content de voir le Premier ministre dire qu'il voulait une vraie révolution. Le produit devrait être meilleur.

•Péronnet: Je suis contente de voir que Rodrigue Landry voyait mal l'appellation BA-BEd. Il est vrai qu'une concentration est à mi-chemin. Pour le secondaire, le fait d'avoir intégré deux baccalauréats déteint ici et c'est mauvais. On aurait dû garder les deux baccalauréats séparés.

•Desjardins: Je ne veux pas changer la proposition du CPR séance tenante. Si le CPR trouve un accommodement aux paramètres, on reviendra en novembre.

Vote sur R12 Pour 37 Contre 1 ADOPTÉ.

•Tran Quang: À la page 71, le cours EN 1000 revient deux fois.

•Desjardins: On mettra ENxxxx.

11.32 *Nouveau cours*

R: 13-SAC-940825

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Rino Lacombe

"Que le nouveau cours DP 2102 soit créé."

- Trudeau: Est-ce un cours multidisciplinaire? Trois disciplines devraient participer au développement de ce cours.
- Rodrigue Landry: Je suis ouvert à la participation pour la préparation de ce cours. Le cours est très multidisciplinaire. On veut préparer l'enseignant à percevoir les problèmes de santé dans les écoles, d'avoir des approches. Il serait intéressant d'avoir une discussion avec les sciences infirmières.
- Trudeau: La meilleure façon de démontrer comment travailler l'interdisciplinarité serait de le faire dans l'enseignement.
- Rodrigue Landry: La personne qui enseigne ce cours est formée en science infirmière.
- Villalon: Il faut que ce soit bien compris. On se sent de plus en plus impliqué. J'aimerais qu'on nous invite à y participer.
- Gionet: Je suis d'accord aussi.

Vote sur R13 Pour 37 Contre 1 ADOPTÉ.

11.4 *Éducation physique*

11.41 *BEP-BEd (secondaire)*

Léandre Desjardins explique. L'École d'éducation physique désire que l'appellation soit BEP-BEd. Le CPR a de la difficulté avec cela. Le CPR suggère de se limiter aux appellations BA-BEd et BSc-BEd.

R: 14-SAC-940825

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Michèle Trudeau

"Les paramètres à respecter:

1. Cours ED (ou équivalent EP) 64 crédits

Cours de didactique 6 crédits

2. Concentration 1 (EP) 48 crédits

Concentration 2 (mineure) 30 crédits

Cours de formation générale 21 crédits

- FR 9 crédits

- EN 3 crédits

- SP 3 crédits

- PI 3 crédits

- SO 3 crédits

Option 3 crédits

172 crédits

3. Que le Sénat approuve la première année telle que modifiée."

•Mallet: Il y a un malaise avec cette appellation en surabondance en sciences. La Faculté n'a pas été consultée à ce sujet. Je me demande si on a besoin de la Faculté des sciences. Je ne m'objecte pas profondément, mais c'est mal compris chez-nous.

•Sichel: Concernant l'appellation, je trouve qu'on présente un texte pour les professionnels en éducation physique. C'est très loin du BSc et du BA. La suggestion de l'École est plus conforme à la réalité du programme.

Amendement

R: 15-SAC-940825

Il est proposé par John Sichel et appuyé par Normand Gionet

"Que le libellé soit changé à BEP-BEd."

•A. Bérubé: Il faut regarder la tradition. Plusieurs ont un PhD, ce qui signifie un doctorat en philosophie. Combien ont fait de la philosophie? L'histoire et la géographie sont des sciences. Pourquoi laisser aux Sciences le monopole des sciences. La proposition dit BEP. La tradition à l'Université donne cette appellation spéciale au programme spécialisé. Ce n'est pas cela ici. Il existe un BA psychologie. Il faut enlever du portrait que le BSc est un programme donné par la Faculté des sciences. Il faut donner le loisir aux unités de choisir BA ou BSc selon l'affinité naturelle.

•Gionet: Nous aussi, on a été surpris de voir BSc ou BA. Je me demande quel était l'argument pour que ça devienne BSc ou BA. Nous avons deux orientations: l'enseignement et le non-enseignement. L'arrivée de la 5e année n'a pas apportée beaucoup de changements.

•Viel: Si on retient l'amendement, plusieurs diplômés auront le même nom. Je ne suis pas sûr qu'on va avoir l'air brillant avec une telle appellation.

•Lacombe: Je trouve difficile à admettre qu'un BSc ne soit pas sanctionné par la Faculté des sciences.

Vote sur R15 Pour 16 Contre 11 ADOPTÉ.

•Gionet: Ce qui accroche, ce sont les cours de biologie. Où doit-on les situer? À la page 73, l'option 3 crédits est dans la mauvaise colonne. La mineure devrait être de 24 crédits. La plupart des mineures sont de 24 crédits. On pourrait laisser la formation générale à 18 crédits, enlever le cours PI et enlever l'option et on ajouterait 2 cours de biologie dans les cours connexes. J'aimerais pouvoir en discuter. Si on enlève le cours de philosophie, l'étudiant aura à désigner tout de suite s'il se dirige vers l'enseignement ou non. Nous avons seulement une mineure en biologie.

•Desjardins: Il y a plusieurs questions qui ont été débattues au CPR. Je ne pense pas qu'on devrait entrer là-dedans ici. Le cadre ici en est un qui ne devient pas une définition d'horaire. Si c'est compris comme ça, le reste sera discuté au Comité des programmes.

•A. Bérubé: Cela veut dire qu'on aura un BEP avec une mineure?

•Auger: Il serait dommage qu'on enlève le cours de philosophie de 1re année. L'étudiant doit développer cette démarche fondamentale en 1re année.

•Gionet: C'est avec regret qu'on enlèverait le cours de philosophie. Si au CPR on décidait d'aborder les cours de biologie, ils vont aller dans la majeure. Nous on dit non. On veut garder les cours EP.

•Préfontaine: Si on vote ceci aujourd'hui, est-ce que le CPR sera à l'aise de changer la mineure à 24 crédits au lieu de 30 crédits?

•Desjardins: Le CPR n'a pas voulu faire cela. Je pense que l'École ferme la porte aux mineures de 30 crédits. Le Ministère a d'autres mineures à développer qui n'existent pas encore ici. L'Éducation physique veut faire place à une mineure de 24 crédits seulement.

Amendement

P: 16-SAC-940825

Il est proposé par Normand Gionet et appuyé par Rodrigue Landry

"Que la mineure soit de 24 à 30 crédits; que la formation générale soit de 18 crédits."

•F. Landry: Je ne suis pas compétent pour prendre une décision qui changerait la proposition du Comité des programmes. Si on pouvait s'entendre temporairement et

référer les préoccupations de Normand Gionet au CPR et revenir en novembre. On peut s'enfarger ici pendant longtemps. Si on vote un dépôt de l'amendement, est-ce qu'on peut voter la proposition principale?

•Président: Je crois que oui.

•F. Landry: Est-ce que le proposeur et le secondeur seraient d'accord de l'envoyer au Comité des programmes plutôt que d'en faire un amendement?

•Président: Je demande au proposeur s'il la laisse comme un amendement.

•Rodrigue Landry: On ne peut forcer une mineure à 30 crédits ou à 24 crédits.

•J. Chiasson: Il y a un amendement sur la table.

•Président: Laissez-moi trouver une réponse.

•Gionet: L'amendement est sur la table.

•Préfontaine: Il y a deux choses dans cet amendement. On peut être pour un et contre l'autre. Il faudrait y aller par étapes.

•Desjardins: Plusieurs programmes adoptés ont 18 crédits de formation générale. Les paramètres font place à une mineure de 30 crédits.

•F. Landry: Je voterai contre. Je ne suis pas capable de porter un jugement si la proposition est adoptée. Je vais faire une proposition de référer l'amendement au Comité des programmes et je vous demande de voter contre l'amendement.

•Gionet: Pourquoi chez-nous on aurait une mineure de 30 crédits et qu'ailleurs ils ont une mineure de 24 crédits?

Vote sur P16 Pour 8 Contre 19 REJETÉ.

Sur la proposition principale R14

Vote sur R14 Pour 21 Contre 6 ADOPTÉ.

R: 17-SAC-940825

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Paul Lanctôt

"Que les problèmes soulevés dans la proposition d'amendement (P16) soit référés au Comité des programmes qui reviendra en novembre."

Vote sur R17 unanime ADOPTÉ.

PAUSE 11 h 40

REPRISE 11 h 48

11.5 *Génie*

11.51 *BT-BEd (secondaire)*

R: 18-SAC-940825

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Nassir El-Jabi

"Le Comité des programmes recommande au Sénat l'approbation du programme de technologie de l'industrie y compris la création des cours visés".

- Mallet: Je suis déçu d'apprendre que mes collègues ne prennent pas au sérieux l'appellation BSc. Nous, on le prend au sérieux. J'ai le même malaise pour l'appellation.
- J. Chiasson: Laquelle des descriptions est la bonne? Est-ce celle du cours TE4600 ou celle du cours TE 3600?
- Lacombe: La description qui devrait apparaître pour le cours TE 4600 est celle qu'on trouve sous le sigle TE 3600.
- Président: On va faire la correction.
- Rodrigue Landry: À la page 79, le titre du cours ED 2123 devrait se lire *Psychopédagogie du développement II*. Dans ce programme, nous avons encore le cours SO 3560; nous avons encore le même problème. Il s'agit d'un cours avec un préalable.
- Viel: En son absence, Monsieur Lanctôt m'a demandé de poser trois questions. Pourquoi il n'y a pas de cours de gestion obligatoire dans le programme? Pourquoi créer des cours TE dans le domaine de la gestion alors qu'il en existe déjà? Pourquoi inclure dans la description du cours TE 3550 que le professeur sera responsable de la supervision du stage?
- Desjardins: Il y a quelques cours qui parlent de gestion. Cette concentration ne vise pas la gestion. Concernant le cours TE 3550, on enlèvera le bout de phrase qui dit que le professeur sera responsable de la supervision du stage.

Amendement

R: 19-SAC-940825

Il est proposé par Rino Lacombe et appuyé par John Sichel

"Que le libellé du programme soit BT-BEd."

•El-Jabi: Cet amendement était la résolution de l'Assemblée de l'École. L'École n'a jamais voulu intervenir dans la gestion de la Faculté des sciences.

•F. Landry: Est-on obligé de décerner deux diplômes?

•Desjardins: Au départ, c'était que nous allions embaucher des enseignants lorsqu'ils auraient deux baccalauréats, l'un en éducation et l'autre dans la matière d'enseignement. Le candidat détiendra un programme combiné pour faciliter le travail.

•A. Bérubé: Ça veut dire qu'on aura un baccalauréat en technologie avec des mineures.

•Sichel: On devrait décrire la matière d'enseignement.

Vote sur R19 Pour 21 Contre 6 ADOPTÉ.

Sur la proposition principale tel que modifiée (R18)

•LeBlanc: Il faudrait que le Sénat soit cohérent et qu'il mette un cours de sociologie. Cette question n'est pas réglée.

•Lacombe: C'est sûr que nous allons l'aborder. Le cours SO n'est pas final. On n'a pas juridiction sur la partie éducation.

•Président: Le sigle SO reste, mais le numéro du sigle sera décidé plus tard. On mettra SOxxxx.

•Long: Dans tous les programmes, on devrait mettre SOxxxx; ce sera préciser plus tard.

•Président: Ce sera fait.

•Jankowski: Certaines descriptions de cours TE devraient avoir une description de niveau universitaire. Elles ne devraient pas paraître comme telles dans le Répertoire.

Vote sur R18 unanime ADOPTÉ.

11.52 Technologie de gestion

P: 20-SAC-940825

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Nassir El-Jabi

"Le CPR ne recommande pas la création de la majeure en technologie de la gestion, mais seulement la création d'une mineure en technologie de la gestion à développer en collaboration avec la Faculté d'administration."

•Sichel: Est-ce une proposition recevable?

•Président: Oui.

•Long: L'Unité a recommandé un baccalauréat avec une majeure. Dans les écoles, aucun cours de ce domaine n'est obligatoire. Le CPR propose plutôt une mineure. Il est important, pour le CPR, de savoir où se diriger.

•Rodrigue Landry: Comment se fait-il que le CPR n'a pas suivi la même logique que pour l'informatique?

•Lacombe: Je voterai contre la proposition. Nous n'avons pas la description du programme. Ça n'apporte rien à la démarche; ni au Sénat, ni au CPR.

•F. Landry: En principe, on approuve la création d'une mineure. Si on veut une mineure, il faut voter pour cette proposition.

•Lacombe: Le vote fait que l'Université n'est pas prête à créer une majeure. Ça relève du CPR de faire cette démarche. Il y a trop de divergences et trop d'inconnus.

•Président: Vous pouvez référer cette question au Comité des programmes.

R: 21-SAC-940825

Il est proposé par Rino Lacombe et appuyé par Roger Gervais

"Que cette question soit retournée au Comité des programmes."

Vote sur R21 Pour 14 Contre 13 ADOPTÉ.

DINER 12 h 20

REPRISE 13 h 30

Monsieur le Président demande à l'assemblée les points à prioriser et comment faire pour épuiser l'ordre du jour.

•Long: Est-ce qu'à la réunion spéciale, on pourrait couvrir les points non traités aujourd'hui?

•F. Landry: Y a-t-il des points essentiels à faire aujourd'hui?

On décide de donner une cote sur une échelle de 1 à 5 aux rubriques non traitées.

Rubrique Cote

8.3 3.5

10 4.5

11 3.5

12 5

13 4.5

14 3

15 5

16 4.8

17 3.5

18 5

19 5

20 Réunion spéciale

21 5

•F. Landry: Je suggère de commencer avec le premier item coté à 5 et de suivre.

•Président: Donc dans l'ordre on traiterait 12, 15, 18, 19, 21, 16 et 13.

•Lanctôt: Il faudrait se donner un temps pour chaque item.

•J.-B. Robichaud: Hier, il a été suggéré 30 minutes.

•P. Robichaud: Il faudrait s'organiser afin que les points reportés viennent au début de l'ordre du jour. J'aimerais avoir l'assurance que le point 11 sera traité à la prochaine réunion.

•A. Bérubé: Il y a plusieurs petits points qu'on pourrait régler d'abord et prendre les autres ensuite; surtout les points qu'on a depuis longtemps à l'ordre du jour.

•Sichel: Il y a trois points importants à traiter, soit les 13, 16 et 19.

•Desjardins: Il y a des questions de fonctionnement qui sont importantes. Je recommande cette suggestion et je demande de prendre une demi-heure par item.

12. CUSLM: FORMATION À L'ENSEIGNEMENT

Jean-Bernard Robichaud explique. La question a été introduite au dernier Sénat sous forme de proposition. La question est la suivante: Est-ce que l'introduction de ce nouveau modèle de formation à l'enseignement amène des modifications dans nos politiques pour les constituantes de Shippagan et d'Edmundston. S'ils allaient offrir l'enseignement de cours de 3e année, est-ce en dehors de la Charte? Ou peut-on interpréter qu'ils peuvent le faire malgré la modification dans le régime de gestion.

R: 22-SAC-940825

Il est proposé par Jean-Bernard Robichaud et appuyé par Pierre Ouellette

"Considérant que le nouveau régime de formation à l'enseignement comprend la formule de 2 baccalauréats;

Considérant que le temps normal pour rencontrer les exigences du nouveau programme passe de 4 à 5 ans;

Considérant que le CUSLM et le CUS peuvent, selon la Charte de l'Université, offrir les 2 premières années des baccalauréats;

Considérant que dans le nouveau programme, le nombre de crédits par baccalauréat dispensé par le CUSLM et le CUS n'excèdent pas ceux permis par la Charte de l'Université;

Que les étudiants.es soient autorisés à suivre, au CUSLM, dans les concentrations présentement offertes, un nombre de crédits suffisant pour compléter 3 années des programmes combinés (formations au primaire et au secondaire)."

•Ouellette: J'ai eu la chance d'en discuter avec Monsieur Gervais et ses réponses m'ont convaincu. Ils donnent 72 crédits, soit environ 51%. Ça représente deux ans. Pour ce qui est proposé, ils donneraient 102 crédits sur 172. Il y aurait un écart de 8%. Je trouve que ce serait dans l'esprit de la Charte. Il reste que lorsqu'on parle de campus, c'est très émotif. Si on a décidé d'avoir 3 campus, il faut que les 2 campus du Nord puissent se développer. La proposition ne change rien. Elle ne nécessitera pas de crédits additionnels.

•Mallet: C'est tout un panier qu'on nous offre. Je ne m'objecte pas à la question de la 3e année. Je n'ai pas de problèmes à ce qu'ils offrent des cours déjà offerts. Par exemple, il y a des cours de physique de 3e année qui ne sont pas offerts dans les centres du Nord. Je m'objecte au fait qu'on dise qu'il n'y aura pas augmentation de crédits. J'aimerais connaître l'impact sur le CUM.

•Grell: Au niveau du principe, nous sommes une seule université avec 3 campus. Le développement de l'un renforce l'ensemble à condition que la qualité de la formation

académique soit respectée. Quelles sont les garanties de qualité de la formation académique? Il est grand temps de nous voir comme une seule université.

•Villalon: Je suis d'accord avec le principe. Je vois mal comment ça va s'appliquer pour les études familiales. Pour l'instant, on n'y donne que la 1re année.

•Sichel: Les «considérant», font-ils partie de la résolution?

•J.-B. Robichaud: Oui.

•Sichel: Je m'inquiète de la qualité des cours.

•J.-B. Robichaud: Avant de faire cette proposition, j'ai eu des discussions avec Monsieur Bérubé. Ce que le CUSLM demande, c'est de pouvoir continuer à offrir ce pour quoi ils ont les ressources, ce qu'ils offrent déjà.

•Tran Quang: J'aimerais avoir des éclaircissements. Telle que formulée, est-ce que la 3e année du baccalauréat de technologie va se donner là-bas? Est-ce que ça exclut l'informatique? Il y a des conséquences importantes.

•Gionet: Est-ce que quelqu'un peut nous donner une idée des ressources humaines?

•B. Bérubé: La proposition dit une chose. J'ai de la difficulté à la faire correspondre avec ce que dit le Recteur.

•A. Bérubé: On ne demande pas de donner plus que maintenant. Le CUSLM est autorisé à donner 4 années du BA libre. On ne veut pas donner plus, mais utiliser ce qu'on a déjà. Nous avons au moins 2 professeurs par disciplines. On donne déjà plusieurs de ces concentrations. Il y a deux voies pour aller en éducation maintenant. Dans les autres domaines, on donne déjà des concentrations. On a aussi les ressources pour l'éducation physique. Sur le plan de la qualité, je ne sais pas comment la mesurer. Ce n'est pas sûr que l'impact sera négatif. Ce qu'on sait c'est qu'il y a des modes; quand les étudiants de la région du Nord-Ouest sont forcés de venir à Moncton, certains vont préférer aller vers UNB ou vers le Québec. La majorité de nos concentrations sont en arts et sciences sociales.

•Auger: Je trouve dommage qu'on pense à compétition au lieu de renforcement de l'institution. Beaucoup d'étudiants ne viendraient pas ici s'ils ne pouvaient débiter dans les centres du Nord.

Vote sur R22 Pour 25 Contre 2 ADOPTÉ.

•Tran Quang: Il faudrait nommer les concentrations.

•A. Bérubé: Je le ferai pour la prochaine réunion du Sénat.

13. NOUVELLE STRUCTURE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

(Voir l'annexe C, page 133)

Rodrigue Landry explique.

R: 23-SAC-940825

Il est proposé par Rodrigue Landry et appuyé par Rino Lacombe

"Que la nouvelle structure de la Faculté des sciences de l'éducation soit adoptée."

- J. Chiasson: Est-ce qu'on devrait abolir les départements actuels pour les remplacer?
- Desjardins: Il faut faire attention de ne pas étouffer les initiatives qui viennent des facultés. Ils introduisent un concept qu'on n'a pas à l'heure actuelle. Il faut se poser des questions. Est-ce qu'on veut que les autres unités fassent la même chose? Si ça fonctionne mieux, on devrait encourager cela.
- Jankowski: L'initiative est intéressante et bien choisie. L'avenir appartient aux unités plus fortes. Je déplore qu'on ne nous ait dit ce qu'on veut avoir pour l'avenir, plus ou moins de départements. Ce qui me dérange, c'est la convention collective. Il n'y a qu'une définition pour «département». Il faut faire attention à l'appellation pour le département des études supérieures en éducation. La Faculté a le droit de modifier ses structures. Je souhaite que le Sénat se prononce sur l'appellation mal choisie pour les études supérieures.
- Viel: Compte tenu de la façon dont sont offerts les programmes, pourquoi ne pas placer dans la structure un comité qui ferait le lien avec les autres unités?
- Sichel: On aura deux catégories de professeurs.
- Rodrigue Landry: Les professeurs dans les groupes A et B font partie des études supérieures. La décision à savoir qui va diriger une thèse va se faire en collaboration entre les 4 programmes de maîtrise. Pour la convention collective, il y a deux départements. Toutes les questions relatives aux études supérieures vont mieux circuler.
- Grell: Je déplore la façon dont on a présenté le dossier; il a d'abord été présenté au Conseil des gouverneurs. La bonne procédure aurait été de commencer avec la FESR, puis le Sénat, ensuite le Conseil des gouverneurs. Je trouve prématuré d'engager aujourd'hui une décision où on ne peut saisir tout l'impact. Il y a des incidences syndicales sur la terminologie. J'aimerais avoir une réflexion pour l'ensemble de l'Université. C'est indispensable. La recherche est modifiée de façon fondamentale.

•Mallet: J'ai des préoccupations concernant le financement de l'Université. C'est un très bon document et je félicite la Faculté. Il y aura des problèmes avec un département des études supérieures. Cela va demander un directeur avec des crédits de dégrèvement. Ça implique des ressources.

•Haché: Est-ce que cette structure améliore et renforce la Faculté de façon voyante?

•Rodrigue Landry: On l'espère. On s'en va vers 2 grands départements. Le 3e département permet à des personnes de se détacher pour collaborer aux études supérieures. On veut donner un leadership fort aux programmes.

•Tran Quang: Concernant la création du département des études supérieures, est-ce que ça suppose un changement de mandat, du statut de la FESR par le Sénat? Est-ce que ça veut dire que si on vote oui, qu'il n'y a pas d'objections de principe que d'autres facultés créent un département des études supérieures? Est-ce que ça signifie une nouvelle négociation de la convention collective?

•J.-B. Robichaud: Je suis partagé. C'est une initiative intéressante. On n'a pas défini à l'Université un mécanisme ou une procédure claire pour une modification des structures. Il faut se donner ces procédures. C'est quoi l'Université de l'avenir? Il faudrait se donner des paramètres. Dans un contexte de contraintes, je pense que ça va nous imposer de faire des paramètres pour ne pas nuire à la qualité de l'enseignement. Il faut avoir un processus pour être sur un même pied d'égalité. Je pense que les propositions de modifications ne devraient pas être présentées dans une perspective de stabilité de ressources. Il devrait démontrer une façon de fonctionner dans une économie de ressources. Il y a certainement un impact financier, mais il n'apparaît pas ici. Je ne veux pas critiquer. La proposition est intéressante, mais comment en disposer?

•Rodrigue Landry: Dans les faits, on n'a plus de structures. Nous avons un département avec très peu d'étudiants, un département rendu au Génie. La Faculté des études supérieures ne cause pas de problème syndical, c'est la même chose chez-nous. Au début, on parlait d'une unité. On a modifié les articles .07, .08 et .12. Les questions ont toutes été posées à la Faculté. Pour la question que le dossier a été présenté au Conseil des gouverneurs, on devait présenter le dossier au Sénat de mai, mais il n'a pas passé, faute de temps. On a retardé pour une consultation. On aimerait pouvoir fonctionner avec les nouveaux programmes. Il y a une certaine urgence ici. On n'a pas besoin de ressources additionnelles. On pourrait même faire des épargnes. On ne change pas le statut de la FESR. On pourra mieux respecter la structure de la FESR. Je n'ai pas d'objections à créer un département de 2e cycle. Je ne vois pas le problème. Il n'y aura pas de nouvelles négociations de convention collective. Dans les faits les structures sont changées.

Vote sur R23 Pour 20 Contre 7 ADOPTÉ.

PAUSE 14 h 56

REPRISE 15 h 5

14. NOMINATIONS: COMITÉS DU SÉNAT

(Voir l'annexe D, page 142)

Le Secrétaire explique.

14.1 *Bureau de direction du Sénat*

R: 24-SAC-940825

Mises en candidature

Lita Villalon Proposeure: Michèle Trudeau

Normand Gionet Proposeur: Michèle Trudeau

(celui-ci décline)

Pierre Ouellette Proposeur: Pierre Ouellette

Bernadette Bérubé Proposeur: Francis Weil

(celle-ci décline)

Fernand Landry Proposeur: Nassir El-Jabi

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent de **Lita Villalon, Pierre Ouellette** et **Fernand Landry** au Bureau de direction du Sénat.

14.2 *Comité conjoint de la planification*

R: 25-SAC-940825

Mises en candidature

Francis Weil Proposeur: John Sichel

Nicolas Landry Proposeur: Luc Frenette

(celui-ci décline)

Lionel Dionne Proposeur: Nicolas Landry

Ricky Landry Proposeur Pascal Robichaud

Michèle Trudeau Proposeure: Marielle Préfontaine

Andréa Boudreau-Ouellet Proposeur: Marielle Préfontaine

Scrutateurs: Paul-Émile Benoit et Viateur Viel

Monsieur le Président proclame l'élection de **Lionel Dionne, Ricky Landry et Andréa Boudreau-Ouellet** au Comité conjoint de la planification.

14.3 *Comité d'appel du Sénat (CUS)*

R: 26-SAC-940825

Mise en candidature

Carmen Viel Proposeur: Nicolas Landry

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent de **Carmen Viel** au Comité d'appel du Sénat au Centre universitaire de Shippagan.

Nicolas Landry vérifiera si Madame Viel accepte.

14.4 *Comité d'attestation d'études*

R: 27-SAC-940825

Mises en candidature

Julien Chiasson Proposeur: Victorin Mallet

(Celui-ci décline)

Adrien Bérubé Proposeur: Bertrand Marion

(Celui-ci n'a pas la qualité, il est DSP)

Ricky Landry Proposeur: Rodrigue Landry

Pascal Robichaud Proposeur: Rémy Haché

(Celui-ci décline)

Bertrand Marion Proposeur: Adrien Bérubé

Rémy Haché Proposeur: Lionel Dionne

(Celui-ci décline)

Roger Caissie Proposeur: Ricky Landry

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent de **Ricky Landry, Bertrand Marion et Roger Caissie** au Comité d'attestation d'études.

14.5 Comité de sélection des grades honorifiques

R: 28-SAC-940825

Mises en candidature

Victorin Mallet Proposeur: Nassir El-Jabi

(Celui-ci décline)

Pierre Ouellette Proposeur: Roger Gervais

Marielle Préfontaine Proposeur: Jean-Bernard Robichaud

Zénon Chiasson Proposeur: Normand Gionet

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent de **Pierre Ouellette et Marielle Préfontaine** au Comité de sélection des grades honorifiques.

14.6 Comité des programmes

Les mises en candidature pour le Comité des programmes ont été faites par correspondance, comme il se doit.

R: 29-SAC-940825

Mises en candidature

Membre du Sénat, provenant du CUM

John Sichel

Rino Lacombe

Scrutateurs: Paul-Émile Benoit et Viateur Viel

Monsieur le Président proclame l'élection de **Rino Lacombe** au Comité des programmes.

Membre provenant du CUSLM

Adrien Bérubé

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent de **Adrien Bérubé** au Comité des programmes.

Membre provenant du CUS

Comme il n'y a pas eu de proposition écrite, les membres sont d'accord pour suspendre la règle. Les propositions peuvent venir de l'assemblée.

Mise en candidature

Nicolas Landry Proposeur: Lionel Dionne

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent de **Nicolas Landry** au Comité des programmes.

Étudiant.e

Mises en candidature

Ricky Landry Proposeur: Pascal Robichaud

Marjolaine Dugas Proposeur: Nicolas Landry

Scrutateurs: Paul-Émile Benoit et Viateur Viel

Monsieur le Président proclame l'élection de **Marjolaine Dugas** au Comité des programmes.

PAUSE 15 h 30

REPRISE 15 h 41

- Président: Que fait-on de la limite de 17 heures?
- N. Landry: Je dois me rendre au CUS ce soir pour une réunion demain matin.
- Desjardins: Je propose de maintenir 17 heures.
- Président: Quels points doit-on privilégier maintenant?
- P. Robichaud: Au BDS on avait donné comme priorité de traiter les points repoussés.
- Président: On va donc commencer avec la rubrique 8.3 et nous prendrons 10 minutes pour la traiter. Comme Adrien Bérubé est absent, on la reprendra à son retour.

15. COMITÉ D'ÉTUDE DE LA FORMATION GÉNÉRALE

(Voir l'annexe E, page 149)

Léandre Desjardins explique.

R: 30-SAC-940825

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Michèle Trudeau

"Que le rapport du Comité d'étude de la formation générale concernant les programmes de baccalauréat spécialisé soit adopté."

- LeBlanc: La recommandation 8 est-elle plus exigeante que pour le baccalauréat avec spécialisation?
- Desjardins: C'est une précision qui n'avait pas été dite avant et qui peut s'appliquer à la majeure et à la mineure.
- Sichel: Je n'accepte pas la recommandation 7. Les étudiants devraient avoir accès aux cours de la Faculté.

Amendement

P: 31-SAC-940825

Il est proposé par John Sichel et appuyé par Rémy Haché

"Qu'on élimine la recommandation 7."

- Desjardins: Une des plaintes fréquentes de l'extérieur c'est que les étudiants n'ont pas été exposés aux différents champs.
- Ricky Landry: Beaucoup de cours aux Arts ne sont pas de ma discipline connexe.
- Haché: C'est à l'étudiant de choisir. Il faut respecter son choix.

Vote sur P31 Pour 11 Contre 14 REJETÉ.

Sur la proposition principale R30

- Weil: J'ai des inquiétudes sur le nombre total de crédits dans les programmes. Ici il n'y a pas de limite très définie. Dans la plupart des programmes spécialisés, je n'en connais pas qui ont 168 crédits pour 5 ans. Ça m'inquiète. J'ai peur qu'avec la recommandation 3, on va ouvrir les portes pour avoir trop de crédits dans les programmes. On devrait avoir une recommandation qui fixe le nombre de crédits.

Amendement

P: 32-SAC-940825

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Victorin Mallet

"Que pour un programme spécialisé de 4 ans, en aucun cas le nombre de crédits ne pourra dépasser 132; et pour un programme de 5 ans, le nombre de crédits ne pourra dépasser 172 crédits."

•Desjardins: La recommandation va au coeur de ce que le Comité a recommandé, soit 126 crédits.

•Weil: Je veux qu'il y ait un plafond.

•Villalon: La recommandation 1 se réfère aux paramètres définis. La recommandation 3 permet de dépasser; et la recommandation 4 modifie les paramètres. C'est arrivé à notre École. Il n'est pas nécessaire d'avoir une telle recommandation. On peut le faire en disant pourquoi. Les trois recommandations ensemble donne à peine l'accessibilité au-delà de 126 crédits. Pour les programmes de 5 ans, la recommandation 2 donne les paramètres.

•Desjardins: Tel qu'expliqué l'amendement devient un règlement. C'est quelque chose d'additionnel. Faudra-t-il couper dans les programmes qui sont en dehors de la norme nommée?

•El-Jabi: Cet amendement est redondant. Aux recommandations 1 et 2, on donne une porte de sortie aux programmes accrédités. Si l'intention est d'éviter l'abus, ça ouvre la porte plutôt que de la fermer.

•Weil: Ce qui m'inquiète, ce sont les abus. Pour ceux qui étaient au Sénat 7 ou 8 ans passés, on disait: faites attention. On parlait de programmes avec mineure et majeure et avec spécialisation. Tous ces programmes se sont ajustés aux 132 crédits.

Vote sur P32 Pout 6 Contre 19 REJETÉ.

Amendement

P: 33-SAC-940825

Il est proposé par Rémy Haché et appuyé par John Sichel

"Que, dans la recommandation 7, on dise «en dehors de la discipline» au lieu de «en dehors de la faculté»."

•Président: Je déclare cet amendement irrecevable.

Vote sur la proposition principale R30

Vote sur R30 Pour 23 Contre 2 ADOPTÉ.

Adrien Bérubé explique. Le Comité s'est réuni et il avait de la difficulté à interpréter son mandat. Au départ notre mandat était d'étudier les recommandations de l'ACPU. Le Recteur est venu nous visiter et il nous demande d'étudier les questions d'ordre financier relatives aux programmes. Le Comité vous demande de préciser le mandat et de lui donner un échéancier. Les membres du Comité sont partisans d'un mandat plus restreint afin d'avoir des recommandations en novembre.

•Ouellette: Si on donne un ordre de priorité, votre réflexion devrait s'articuler autour des idées du document de l'ACPU. Si la réflexion porte sur certaines controverses, le timing est bon. Ce Comité devrait s'arrêter sur ce point. Partir avec cela, quitte à en ajouter.

•Weil: Il me semble que j'avais précisé que la tâche serait d'étudier le document annexé au procès-verbal du Conseil des gouverneurs de juin 94. Il faut voir si on peut améliorer le fonctionnement du Sénat et de l'Université.

•J.-B. Robichaud: Mon interprétation était de vous confier un mandat large plutôt que restreint. Quand j'ai rencontré le Comité, j'avais dit qu'il devrait privilégier les irritants, que ce serait une première étape pour ensuite aller vers quelque chose de plus profond.

•Sichel: On devrait éviter de couvrir les choses qui sont déjà faites.

•A. Bérubé: Voulez-vous que le Comité soit de réflexion ou consultatif? Au Comité, on a l'impression que les questions demandées par l'ACPU ouvrent la porte à des confrontations avec le Conseil des gouverneurs. Doit-on fonctionner à l'intérieur des attributions du Sénat et du Conseil?

•Ouellette: On vous a donné la job de réfléchir. Réfléchissez. Ça va peut-être soulever des questions.

•Président: Il ne semble pas y avoir de limites. Ne vous retenez pas pour aller au-delà. Ça pourrait prendre un peu plus de temps.

16. VALORISATION DU LEADERSHIP ÉTUDIANT

(Voir l'annexe F, page 159)

Pascal Robichaud explique.

P: 34-SAC-940825

Il est proposé par Pascal Robichaud et appuyé par Roger Caissie

"Que l'annexe 2 du document intitulé «Vers la valorisation du leadership étudiant: les premiers jalons» soit adopté avec la modification suivante:

Ajout de 2.8.5 qui se lit comme suit:

Pour les composantes du CUS et du CUSLM, les rôles du directeur de département et de doyen sont remplacés par directeur des services aux étudiants et chef de secteur respectivement."

•Desjardins: Nous avons une belle politique, mais elle est incomplète. L'Université a déjà poser des gestes. La demande n'est pas seulement une demande, mais une proposition de comment on va le faire. Le point 21.3 n'est pas assez défini. Au point 2.8.3, 45 heures de travail; c'est toujours dans un enseignement structuré. Je ne sais pas si on devrait maintenir le même chiffre. Il y a des choses à discuter, sans détruire la politique, avant de l'approuver.

•Villalon: C'est une belle initiative. Je suis d'accord avec le principe. J'ai de la difficulté à voir comment on va la gérer. Il faudrait qu'il y ait une procédure d'évaluation avec des critères qui seraient mesurables dans toute l'Université. Aujourd'hui on pourrait accepter en principe et retravailler la procédure d'évaluation pour attribuer les crédits.

•Sichel: La question des cours au choix devrait être écrite dans la politique. Il faudrait avoir un mécanisme pour évaluer le travail fait. J'aimerais qu'on ne l'adopte pas aujourd'hui et que les étudiants retravaillent le document en tenant compte des commentaires.

•Préfontaine: Ce sont dans les apprentissages faits en 45 heures qu'on peut reconnaître des crédits. La FÉÉCUM ne devrait pas travailler seule, elle devrait le faire avec des professeurs et des administrateurs. Il faudrait que la reconnaissance des acquis soit revalorisée.

•F. Landry: Il y a des sujets délicats et celui-ci en est un. Le leadership étudiant est très valable. En principe, j'ai des problèmes à donner des crédits pour le bénévolat. Vouloir donner des crédits pour toutes les activités, cela veut dire qu'ils n'ont plus besoin de faire du bénévolat. Est-ce nouveau à l'Université? Est-ce que ça existe ailleurs?

•Jankowski: C'est déjà pratiqué dans les cégeps et d'autres universités. Pourquoi le rôle est accordé dans un domaine qui appartient aux doyens, aux directeurs des facultés et écoles? Ces derniers devraient jouer un rôle plus important. Je souhaite qu'il y ait une réflexion pour ne pas avoir une division du vote.

•Rodrigue Landry: Le problème est sur l'élément statutaire. Que ça se fasse par reconnaissance des acquis. C'est toute la question de motivation intrinsèque. Dès qu'on paie des volontaires, la motivation intrinsèque disparaît. On joue avec un certain danger.

•Weil: Concernant le bénévolat, ça doit venir du coeur. Ici, il y a un principe: le président de l'ABPUM reçoit un dégrèvement de même que la personne responsable de La Revue. Est-ce que ça ne devrait pas être correct pour les étudiants aussi?

•J.-B. Robichaud: La question autour du bénévolat est importante.

•P. Robichaud: La politique a des imperfections. La politique vient de moi et non de la FÉÉCUM. Concernant la procédure d'évaluation, j'ai trouvé peu de situations où cela se faisait. Là où ça se fait, c'est dans les écoles secondaires. On le faisait avec un processus d'évaluation. On l'a laissé tombé et on a eu le crédit statutaire. Au point 2.7, les cours au choix sont indiqués là. Si on a des objections sur le principe, tout le reste tombe. La politique pourrait aller en comité, ce serait mieux que de la perdre. Si le mot engagement cause des problèmes, on peut l'enlever. Concernant la rémunération du bénévolat, il y a des choses qui découragent aussi la motivation lorsque la charge est trop grande. Le principe de l'ABPUM est similaire. Il s'agit d'une fonction sociale reconnue. Concernant la politique de la reconnaissance des acquis, c'est très difficile de concevoir de l'utiliser parce qu'elle s'applique à un sigle de cours. Elle ne peut s'appliquer dans notre cas.

• F. Landry: Il serait dommage de la rejeter. Si on pouvait la référer à quelqu'un pour la polir.

R: 35-SAC-940825

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par John Sichel

"Que le document «Vers la valorisation du leadership étudiant: les premiers jallons» soit référé à un comité ad hoc du Sénat qui viendra faire rapport au Sénat. Ce comité pourrait être formé de deux membres du Sénat et trois membres de la FÉÉCUM."

Vote sur R35 unanime ADOPTÉ.

•Haché: Peut-on nommer un étudiant du CUS et du CUSLM?

R: 36-SAC-940825

Mises en candidature

Fernand Landry Proposeur: Michèle Trudeau

(Celui-ci décline)

Marielle Préfontaine Proposeur: Louise Péronnet

Rodrigue Landry Proposeur: Rémy Haché

(Celui-ci décline)

Francis Weil Proposeur: Roger Gervais

Victorin Mallet Proposeur: Fernand Landry

(Celui-ci décline)

Ronald C. LeBlanc Proposeur: Marielle Préfontaine

(Celui-ci décline)

Monsieur le Président proclame l'élection de **Marielle Préfontaine** et de **Francis Weil** au Comité ad hoc sur le leadership étudiant.

Les étudiants se chargent de la nomination des étudiants et Pascal Robichaud est responsable de convoquer ledit Comité.

17. PROCHAINES RÉUNIONS

•Président: Les rubriques qui restent seront traitées à la réunion spéciale prévue pour la rencontre avec le Recteur. Cette réunion spéciale aura lieu par vidéoconférence.

•J.-B. Robichaud: Pourquoi la contrainte du 15 octobre?

•Président: On pourrait penser à une réunion de deux jours en novembre.

•Gionet: On pourrait se réunir les 9 et 10 novembre.

•Frenette: On devrait utiliser le système de vidéoconférence et se réunir plus souvent.

•A. Bérubé: On devrait faire la vidéoconférence avec le Recteur et faire le reste en novembre.

•Président: La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu **les 9 et 10 novembre**.

•A. Bérubé: Pour ceux qui voyagent, ce serait de commencer au début de l'après-midi, soit à 13 h 30 le 9 novembre. On pourrait passer les points qui restent et faire la réunion régulière le lendemain.

Le 12 octobre 1994, de 15 h 30 à 17 h, réunion spéciale par vidéoconférence pour la rencontre avec le Recteur.

18. CLÔTURE

R: 37-SAC-940825

Il est proposé par Bernadette Bérubé

"Que la séance soit levée."

Vote sur R37 unanime **ADOPTÉ**.

Il est 17 h 10.

Contresigné le _____

_____ Jean-Bernard Robichaud, président

_____ Gilles Long, secrétaire